

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 3 JUILLET 2025

DEL-2025-170

L'An deux mille vingt-cinq, le 3 juillet, à 10 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 26/06/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DAVIET, DESCHAMPS, FRANCOIS, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avait donné pouvoir :

Mme TARAGON.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, PARIS, WENDLING.

MM. BOUCHET, CALLET, CATTANEO, CHASSAGNE, DEAGE, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, OBERLI, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, DARDE, ECALARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, PIANARO,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GATINET, GRANGE, LARCHER, LOUVEAU, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 29

Présents : 10

Représentés par mandat : 1

Objet : COMMUNE DE VALLORCINE - PLAN DROIT - AMENAGEMENT DE VOIRIE, CREATION D'UN RESEAU D'EAU POTABLE ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE DE VALLORCINE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC

Rapport présenté par M. Joël BAUD-GRASSET.

Par délibération en date du 13 mars 2025, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE, la commune de VALLORCINE et la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc (CCVCMB) pour les travaux d'aménagement.

La commune de VALLORCINE entreprend de réaliser des travaux d'aménagement de la voirie.

La CCVCMB réalise, pour sa part, les travaux d'adduction en eau potable.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE réalise l'enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunications, ainsi que le rétablissement du réseau d'éclairage public sur ce secteur.

Conformément à la convention de groupement de commandes, le SYANE, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux.

La consultation comprend 3 lots.

- **LOT N°1 : « CANALISATIONS ET GENIE CIVIL »**
- **LOT N°2 : « ENROBES »**
- **LOT N°3 : « GENIE ELECTRIQUE ET ECLAIRAGE »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 1^{er} juillet 2025, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :

- **Lot n°1** : L'entreprise BENEDETTI GUELPA pour un montant de 427.873,28 € HT.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 199.056,68 € HT.
- **Lot n°2** : L'entreprise COLAS pour un montant de 71.308,60 € HT.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 36.754,80 € HT.
- **Lot n°3** : L'entreprise SERPOLLET pour un montant de 66.396,50 € HT.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour les marchés à conclure pour les lots n°1 et 2 avec les titulaires retenus, et à autoriser le Président à signer les marchés relatifs aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,
2. à donner leur accord pour le marché à conclure pour le lot n°3 avec le titulaire retenu et à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMERIQUE